



DE VIVE VOIX vol.2 no.23

17 février 2015

PIGEP ET TÉLÉ-ENSEIGNEMENT : IMPACTS SUR L'AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG

Lors du regroupement cégep (FNEEQ) des 15 et 16 janvier dernier, plusieurs sujets d'intérêt ont été soulevés. Dans le présent compte rendu, nous abordons celui des Politiques institutionnelles de gestion et d'évaluation des programmes (PIGEP) et celui du télé-enseignement. Dans les deux cas, on sent un mouvement du côté des directions de cégeps, mouvement qui exerce une pression à la baisse sur l'autonomie professionnelle des enseignants et à la hausse sur la compétition entre collèges...

PIGEP

Le comité exécutif de la FNEEQ a pu observer, par le biais des informations données par plusieurs syndicats locaux, une tendance à la multiplication des politiques de tout genre dans le réseau, alors que nous avons un contrat de travail en bonne et due forme. En ce qui a trait aux programmes, de plus en plus de directions désirent opter pour une PIGEP plutôt que pour une PIEP. Rappelons d'abord de quoi il en retourne.

Depuis la réforme de 1993, les Collèges ont plus de responsabilités locales relativement aux programmes. Cela a entraîné une accentuation d'une approche gestionnaire de type assurance qualité dans les collèges. Ainsi, chaque collège a l'obligation légale, depuis 1993, de se doter d'une Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). Le «G» de PIGEP vient introduire des mécanismes de «G»estion dans ces politiques dans le but de définir qui fait quoi, le rôle de chacune des instances (notamment dans les prises de décision), etc. Or, ce «G» de gestion ne fait pas partie des obligations légales. Ce sont les directions qui poussent dans cette direction.

Le comité exécutif de la FNEEQ a donc demandé à son équipe de conseillers juridiques de faire l'étude de quelques PIGEP ou projets de PIGEP de quelques collèges (le projet de PIGEP déposé par notre ancienne directrice des études a justement fait partie de cette analyse). Il en est ressorti que plusieurs de ces PIGEP altèrent ou limitent la portée de nos contrats de travail en regard de notre autonomie collective (départementale et de comités de programmes). Pourtant, dans notre convention collective (notamment les clauses 4.1-01, 4.1-02, 4.1-05, 2.2-08 et 8.4-01b), c'est le département qui est responsable de la qualité des cours et des programmes (respect de l'autonomie individuelle et collective, pour une qualité davantage de type

qualitative). Aussi, bien que notre convention collective stipule par endroit que les professeurs, dans l'acquittement de leurs tâches, doivent «tenir compte de» certaines politiques (la PIEA par exemple), il est important de rappeler que l'expression «tenir compte de» n'implique pas d'obligation à se conformer (jugement arbitral à ce sujet). Enfin, notre convention collective reconnaît clairement les responsabilités des enseignants relativement à certains aspects de la gestion des programmes. Or les PIGEP analysées ont toutes en commun le fait d'orienter les travaux des comités de programme. Certaines retirent à ces comités ou aux départements certaines responsabilités qui leur sont dévolues; d'autres ajoutent de nouveaux rôles et obligations aux comités de programmes et aux départements.

Quels peuvent être les impacts de ces politiques interventionnistes? Si les enseignants manquent de vigilance lors de l'adoption de ces PIGEP, si des éléments qui viennent «orienter» la convention collective ne sont pas contestés, cela pourra devenir difficile pour les profs d'aller rechercher leurs droits (ces éléments non contestés peuvent prendre valeur de droit de gérance à long voire même à moyen terme). Qui plus est, cette approche «PIGEP» plutôt que «PIEP» contribue à l'uniformisation des pratiques telle que recommandée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), en lien avec son approche d'assurance qualité (rappelons que le Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Lionel-Groulx, par un vote en assemblée générale, s'est joint au mouvement national FNEEQ de dissociation du processus d'assurance qualité de la CEEC).

Les conseillers juridiques de la FNEEQ proposent donc une solution de rechange aux PIGEP : fonctionner avec une PIEP et un guide méthodologique (un «qui fait quoi» élaboré à partir de notre convention collective; la FNEEQ pourrait produire un guide type), un cadre de référence proposé aux comités programme pour que les profs puissent faire leur travail tel que défini dans leur contrat de travail. Présentement, à Lionel-Groulx, il n'y a pas de PIGEP. L'ancienne directrice des études avait déposé un projet de PIGEP en 2011-2012, projet qui avait été interrompu bien sûr par la grève, mais surtout à cause des très nombreux amendements (plus d'une centaine) formulés par les départements (amendements présentés à la DÉ lors d'une réunion de l'Assemblée des coordonnateurs et des coordonnatrices de départements et de programmes). Le comité exécutif du syndicat des profs avait aussi soumis, en 2013-2014, le projet de PIGEP à son conseiller juridique FNEEQ, conseiller qui avait noté de nombreux éléments en contravention avec notre contrat de travail (sans oublier les nombreuses mentions à la CEEC). Bref, avec l'arrivée d'un nouveau Directeur des études, le moment est donc fort bien choisi pour proposer cette idée d'une PIEP et d'un guide méthodologique en lieu et place d'une PIGEP.

TÉLÉ-ENSEIGNEMENT :

Au Collège Lionel-Groulx, on entend peu parler de télé-enseignement. Or celui-ci est déjà implanté dans bon nombre de collèges, surtout en région, et ce, trop souvent de façon assez improvisée. Compte tenu du fait que le rapport Demers présente le télé-enseignement comme une voie de l'avenir et qu'il recommande «[d]e prévoir un mandat dans le cadre de la prochaine négociation des conventions collectives des enseignants afin de faciliter le déploiement des divers modes d'enseignement à distance et de préserver un environnement favorable à la

réalisation de projet expérimentaux»¹, il s'avère plus pressant que jamais de se préoccuper de ce dossier.

Il est important de souligner que le télé-enseignement se conjugue sur plusieurs modes. Dans le cas du télé-enseignement en synchrone, un professeur, devant une classe ou pas, enseigne en même temps à plusieurs groupes ou plusieurs élèves situés en des endroits différents, par le biais de Skype par exemple (le prof peut voir tous les élèves; les élèves peuvent voir le professeur, en direct). Il existe aussi, depuis longtemps, des cours virtuels offerts par le biais d'Internet (par modules d'auto-apprentissage).

Comment les projets de télé-enseignement ont pris forme dans le réseau? Bien que le télé-enseignement, pour le moment, touche davantage la formation continue, il se développe de plus en plus (souvent de façon assez anarchique) à l'enseignement régulier. Les initiatives partent soit de professeurs intéressés par cette approche ou de directions de collèges qui pensent y trouver la solution afin de sauver certains de leurs programmes. Or, en plus des dangers de dérives importantes, les résultats ne sont pas au rendez-vous. Une vingtaine de situations² ont été portées à la connaissance du comité exécutif de la FNEEQ. Il s'agit en majorité de projets de télé-enseignement en synchrone dans les cégeps de région, cégeps qui comptent parfois plus d'un campus (ex. : le Cégep de la Gaspésie et des Îles a trois campus : Gaspé, Carleton, Îles-de-la-Madeleine; le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue en compte aussi trois : Rouyn-Noranda, Amos, Val-d'Or). Dans de tels collèges, on peut comprendre que la réalité géographique puisse justifier de telles pratiques, qui peuvent être balisées assez aisément. Or certains cégeps veulent former des coalitions; c'est le cas des «Cégeps de l'Est du Québec» qui ont annoncé cet automne qu'ils lancent cette coalition et qu'ils coordonneraient leurs efforts pour offrir de la formation à distance. Ou encore, certains cégeps de région en difficulté peuvent en venir à accepter des projets de télé-enseignement avec un cégep des grands centres afin d'éviter le pire, soit que les cégeps des grands centres viennent vampiriser leur «clientèle

¹ DEMERS, Guy. *Rapport final du Chantier sur l'offre de formation collégiale*, rapport au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, juin 2014, p.6.

² Voici quelques-uns des cas recensés :

1. Cégep de la Gaspésie et des Îles : cours en synchrone sur les différents campus pour les programmes Comptabilité de gestion et Soins infirmiers;
2. Toujours Gaspésie et les Îles : projet de programme Arts et lettres en télé-enseignement (avec présentiel moitié-moitié entre Carleton et les Îles-de-la-Madeleine); faute d'inscriptions, le projet n'a pas eu lieu;
3. Centre des pêches et aquaculture : modules offerts en télé-enseignement sur plusieurs sites (les étudiants de la région sont en classe et ceux de l'extérieur, à la maison);
4. Le Cégep Beauce-Appalaches offre du télé-enseignement entre le campus de St-Georges et le Centre d'études collégiales de Lac Mégantic en sciences de la nature (pour les laboratoires, les étudiants sont transportés de Lac Mégantic à St-Georges);
5. Le Cégep de La Pocatière veut ouvrir un point de service au Témiscouata; les programmes incluraient presque tous au moins en partie de la formation à distance;
6. Rosemont et Limoilou veulent offrir le programme Techniques sociales à distance aux élèves de Limoilou (les profs seraient à Rosemont et les étudiants, à Limoilou; le tout pour éviter de créer des mises en disponibilité de profs et des déplacements);
7. À Shawinigan, pour certaines Attestations d'études collégiales (AEC, formation continue), les étudiants de La Tuque suivent les cours en télé-enseignement;
8. Jonquière a un projet pilote en Technique de génie électrique pour les étudiants du Grand nord.

étudiante» (expression utilisée ici volontairement, puisque ce type de projet aborde la population étudiante justement en termes de «clients» à aller chercher; un exemple de ce type de projet : Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et Collège Rosemont).

Lors du regroupement cégep des 15 et 16 janvier, les délégués présents ont témoigné des expériences de télé-enseignement dans leur collège et des nombreux problèmes recensés :

- Problèmes de droits d'auteurs pour les cours asynchrones;
- Frais d'équipements pour les Collèges, de licences, de logiciels; ouverture à des frais afférents supplémentaires aux élèves qui prennent des cours à distance;
- Aberrations pédagogiques; par exemple un programme Techniques d'orthèses visuelles (donc avec beaucoup de manipulations) en télé-enseignement...!;
- Compétition entre collèges; par exemple, le projet entre le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et le Collège Rosemont, encouragé par le Directeur des études de l'Abitibi pour éviter que Rosemont ne vienne chercher les étudiants sur le territoire abitibien (expertise perdue en région);
- Incursion du privé dans le financement des programmes en télé-enseignement; par exemple, à Limoilou, la compagnie Alcoa a fourni une subvention de près de 60 000\$ pour développer du télé-enseignement;
- Développement de cours à distance fait bénévolement par des profs ou financé à même la masse salariale des enseignants; par exemple, à Limoilou, 3-4 profs d'administration sont actuellement libérés à temps plein pour monter ces cours;
- Développement exponentiel de Cégep à distance (cette année, Cégep à distance a rapporté 1,4 M\$ de profits, notamment dû au fait que les profs de Cégep à distance sont non syndiqués – ce sont des «formateurs» et non des profs; profits donc faits sur le dos de ces formateurs sous-payés et soumis à de moins bonnes conditions de travail);
- Offensive actuelle de Cégep à distance (conférences) pour mousser l'idée que les profs au régulier ont besoin de petits agrégats de matière à donner sur support numérique (Cégep à distance veut développer ces produits dont, semblerait-il, nous avons vraiment besoin dans nos cours...);
- Pressions de certaines directions pour que les cours en formation à distance passent de l'enseignement régulier à la formation continue, notamment parce que les syndicats de profs ont moins facilement de prise sur la formation continue;
- Pressions de la part de directions pour que les cours d'été en formation générale soient offerts en cours à distance;
- Manipulations de CI à la pièce hors-convention (tentatives d'assouplissement arbitraire des règles du calcul de la CI).

Bref, autant de raisons de rester très vigilants dans ce dossier et de veiller à ce que de telles dérives ne viennent s'insérer dans notre prochaine convention collective!